



Diplôme d'Université Assistant(e) de soins en gérontologie (ASG)

Auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés

PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Cette formation est réservée aux aides-soignant(e)s, aides médico-psychologiques intervenant, soit au domicile au sein d'un SSIAD, soit en établissement, en EHPAD, notamment dans les unités spécialisées (UVP, PASA et UHR), ou à l'hôpital dans les UCC.

MODALITÉS D'ADMISSION

Le dossier de candidature est à télécharger sur notre site internet : www.sfc.unistra.fr et à remettre à Charlotte JOUMIER (coordonnées dans la rubrique Renseignements et inscriptions) chaque année :

- > du 15 janvier au 30 juin pour le DU ASG complet
- > du 1er octobre au 31 janvier pour l'UE7 (module permettant de valider le diplôme pour les personnes ayant déjà suivi la formation ASG)

Avis de la commission pédagogique après étude du dossier.

POINTS FORTS DE LA FORMATION

Dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012, une nouvelle formation a été créée dont l'objectif est d'améliorer la compréhension des symptômes de la maladie, l'identification des capacités restantes et la communication avec le patient. Elle doit permettre aux professionnels d'acquérir les compétences du référentiel de la fonction d'ASG pour optimiser l'accueil, l'accompagnement des malades et de leur entourage ainsi que la prise en soin et la qualité de vie.

L'Université de Strasbourg a choisi de valider cette formation par un Diplôme d'université dans un souci de valorisation de la fonction d'ASG, d'aider à penser sa pratique professionnelle et d'enrichir sa formation en approfondissant son regard éthique.

Points forts :

- > Equipe pédagogique pluridisciplinaire composée de professionnels expérimentés.
- > Formation étalée dans le temps favorisant l'appropriation des outils et la maturité professionnelle.
- > Stage pratique de 2 1/2 journées à l'UCC ou dans un PASA.

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Mobiliser des connaissances sur les pathologies liées au vieillissement, la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés
- > Appliquer les gestes, les attitudes et les comportements pour un accompagnement individualisé du patient
- > Identifier et comprendre les troubles du comportement
- > Prendre en soin les troubles du comportement
- > Proposer des activités de stimulation sociales et cognitives
- > Animer des activités de stimulation sociales et cognitives
- > Communiquer de façon verbale et non verbale aux différents stades de la maladie.

PROGRAMME

UE 1 - Concourir à l'élaboration et à la mise en oeuvre du projet individualisé dans le respect de la personne

UE 2 - Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie

UE 3 - Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues

UE 4 - Comprendre et interpréter les principales pathologies en gériatrie

UE 5 - Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

UE 6 - Etude de situation en milieu professionnel :

- > Réflexion sur les pratiques professionnelles en ateliers
- > Stage pratique à l'UCC ou dans un PASA (2 1/2 journées)
- > Présentation orale d'une étude de situation professionnelle

UE 7 - Maladie d'Alzheimer et réflexions éthiques

- > Apport théorique et débat : Le regard d'une société - L'impact des mots sur le malade et son entourage - La notion de liberté et de sécurité (la déambulation, la contention...) - La liberté de choix - Le respect de la dignité - Le refus de soin - La fin de vie.
- > Réflexion sur les pratiques professionnelles.
- > Aide à la conception et rédaction d'un projet en milieu professionnel en vue d'une soutenance.

MÉTHODES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Alternance d'exposés théoriques, de témoignages de professionnels et d'échanges d'expériences entre les participants. Analyse de cas concrets, mises en situation et travail en atelier. Des supports de formation seront remis aux participants sous format papier au cours de la formation.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Epreuve écrite comprenant 2 questions ouvertes relatives à chaque UE et présentation orale du projet professionnel.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

M. Thomas VOGEL, Professeur de gériatrie à la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Courriel : thomas.vogel@chru-strasbourg.fr

COORDINATRICE PÉDAGOGIQUE

Mme Nathalie LAENG, Docteure en Psychologie.

Courriel : nathalie.laeng@wanadoo.fr

PASS'COMPÉTENCES UNIVERSITAIRE

Ce diplôme peut être suivi sur une ou plusieurs années.

Les personnes ayant déjà suivi la formation ASG au SFC ou dans un autre organisme peuvent valider le Diplôme d'université en suivant l'UE7 (3 jours).

Pour plus de détails, nous consulter.

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ - PASS'COMPÉTENCES

Durée : 22 jours + 1 journée d'examen

En 2024-2025 :

Du 26 septembre 2024 au 16 mai 2025

Détail :

- du 26 au 27 septembre 2024
- du 16 au 18 octobre 2024
- du 7 au 8 novembre 2024
- du 21 au 22 novembre 2024
- du 5 au 6 décembre 2024
- du 16 au 17 janvier 2025
- du 30 au 31 janvier 2025
- du 27 au 28 février 2025
- du 13 au 14 mars 2025
- le 28 mars 2025
- du 3 au 4 avril 2025
- 16 mai 2025

En 2025-2026 :

Du 25 septembre 2025 au 22 mai 2026

Détail :

- du 25 au 26 septembre 2025
- du 15 au 17 octobre 2025
- du 6 au 7 novembre 2025
- du 20 au 21 novembre 2025
- du 4 au 5 décembre 2025
- du 15 au 16 janvier 2026
- du 29 au 30 janvier 2026
- du 12 au 13 février 2026
- du 5 au 6 mars 2026
- le 20 mars 2026
- du 9 au 10 avril 2026 : UE7
- 22 mai 2026 : UE7 Examen

TARIF

1990 € + 175 € de droits universitaires (tarif 2024-2025)

Personne ayant déjà suivi la formation ASG et souhaitant valider le diplôme : nous consulter

Lieu

Université de Strasbourg - Service Formation Continue
21 Rue du Maréchal Lefebvre
67100 Strasbourg

Renseignements et inscriptions

Charlotte JOUMIER
Tél : 03 68 85 49 12
cjournier@unistra.fr

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation. Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs.